

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 5 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DJS 216 Signature d'un contrat de licence avec le Comité National Olympique et Sportif Français relatif à l'apposition d'anneaux olympiques sur la façade de la piscine George Vallerey (20e).

M. Jean-François MARTINS et Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature d'un contrat de licence de marque avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 22 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission, et Madame Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris approuve le principe, les modalités et les termes du contrat de licence avec le Comité National Olympique et Sportif Français relatif à l'apposition d'anneaux olympiques sur la façade de la piscine George Vallerey, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) le contrat de licence de marque et ses annexes, joints au présent projet de délibération, autorisant la Ville de Paris à apposer les anneaux olympiques sur la façade de la piscine George Vallerey (20e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO